

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 27 MARS À 13 HEURES

Localisation : Manoir de Tizé
à THORIGNÉ-FOUILLARD

Ordre du jour :

- rapport d'activité saison 2020
- bilan financier 2020
- budget 2020
- questions diverses

Le comité directeur,

Article 6 des statuts : "est électeur à l'assemblée générale tout membre actif ou d'honneur, adhérent depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations, et âgé de plus de 16 ans au jour du vote. Le vote par procuration ou par correspondance est admis. Chaque membre dispose d'une voix".

----- ✂ -----
POUVOIR

Je soussigné :
membre de THORIGNÉ EAUX VIVES et demeurant à :
donne pouvoir à :

pour me représenter lors de l'assemblée générale du 27 mars 2021. Pour cela, prendre connaissance de tous documents et renseignements, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions, émettre tous votes, signer toutes pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à :

le :

signature :